

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL SOCIAL
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

02/772 du 17/5/1982
MIS. DG. FF. DFF. SAV. F.N.E.

Le Ministre délégué à l'Administration Administrative de
la Fonction Publique, Administrateur des SAF.-

LE MINISTRE, CHIEF DU GOUVERNEMENT,

(/ I S A S :

- (/u la constitution du 6 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 25/80 du 13.11.80 portant amendement de l'article 47 de la constitution du 6 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires ;
(/u la loi n° 2087/IE du 21.6.58 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/130/IE du 9.5.62 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/195/IE du 5.7.62 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres des fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;
(/u le décret n° 62/197/IE du 5.7.62 fixant les catégories et hiérarchies des cadres cadres par la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/198/IE du 5.7.62 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
(/u le décret n° 62/120/IE du 29.12.62 fixant le statut des cadres de la catégorie A des Services Administratifs et Financiers (S.A.F.) ;
(/u le décret n° 77/154/IE du 24.2.77 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des cadres réglementaires relatives aux nominations, intégrations, promotions, mutations et reclassements (notamment en son article 1er § 2°) ;
(/u le décret n° 74/477/IE du 31.12.74 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/198/IE du 5.7.62 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;
(/u le décret n° 75/154/IE du 4.4.79 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le décret n° 80/644/IE du 26.12.80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
(/u le décret n° 81/016 du 26.1.81 par décret n° 80/644 du 26.12.80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
(/u le décret n° 80/470 du 6.11.80 par décret n° 75/168/IE du 2.4.75 portant nomination et nomination de Monsieur NGUELOU Félix ;
(/u le décret n° 75/674/IE du 15.11.75 portant titularisation et nomination de Monsieur NGUELOU Félix ;
(/u l'arrêté et le décret n° 80/597, 81/417 des 19.12.80 et 19.1.81 portant promotion de Monsieur NGUELOU Félix aux grades 1978 et 1980 ;

D E C R E T E :

ARTICLE 1er- La situation administrative de Monsieur NGUELOU Félix, Administrateur des SAF le 4° échelon des cadres de la catégorie A, hiérarchie I - Administration Générale - , en service au Secrétariat Général au Gouvernement à Brazzaville, est révisée comme suit :

.../...

54

-----	-----
ANCIENNE SITUATION	NOUVELLE SITUATION
-----	-----
- Intégré et nommé Administrateur de 2 ^e échelon Stagiaire, indice 890 pour compter du 27.1.75.	- Intégré et nommé Administrateur des SAF de 4 ^e échelon Stagiaire, indice 1110 pour compter du 27.1.75.
- Titularisé et nommé au 2 ^e échelon, indice 890 pour compter du 27.1.75.	- Titularisé et nommé au 4 ^e échelon, indice 1110 pour compter du 27.1.75.
- Intégré et nommé Administrateur de 4 ^e échelon Stagiaire, indice 1110 pour compter du 27.1.75.	- Promu au 5 ^e échelon, indice 1190 pour compter du 27.7.75.
- Promu à 30 mois au 3 ^e échelon, indice 1010 pour compter du 27.7.75.	- Promu au 6 ^e échelon, indice 1300 pour compter du 27.1.1981.
- Promu à 30 mois au 4 ^e échelon, indice 1110 pour compter du 27.1.81.	
-----	-----

ARTICLE 2^o. - Le présent décret qui prendra effet du 1^{er} de vue de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées et de la solde de : à compter de la date de sa signature, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera.

PAR LE PREMIER MINISTRE, CHEF
DU GOUVERNEMENT,

PAZZAVILLE, le 17 août 1982

LE MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE,

Bernard COMBO MATSINA.-

- Colonel Sylvain-GONGA.-

LE MINISTRE DES FINANCES,

- Itihi-Ossétsombé KOUNZOU.-

AMPLIATIONS :

- JORPC. 1
- DGTFP.OFF. 3
- D.B. 3
- D.C.F. 1
- SGC. 1
- INTERESSE 1
- DOSSIER 3
- SGCM/BC. 3

X